

ANNÉE 2011-2012
SECTION SPORTIVE ESCRIME
CERCLE D'ESCRIME DE CHANTILLY
DOSSIER D'INSCRIPTION

Objectif de la section sportive

- Accéder à un bon niveau en ESCRIME et performer (pratique intensive)
- Poursuivre ses études en maintenant ou en augmentant son niveau scolaire.
- S'impliquer activement dans l'Association Sportive (arbitrage, manifestation)

Conditions d'admission

- Être apte médicalement
- Être licencié(e) au Cercle d'Escrime de Chantilly
- Être dans les catégories benjamin minime ou cadet
- Les minimes et cadet doivent être en formation d'arbitrage départemental ou régional
- Le tireur doit réunir ces conditions pour être admis.

Attention : Le maintien d'un tireur l'année suivante dans la section n'est pas automatique.

Modalités

Renseigner et renvoyer le dossier d'inscription téléchargeable sur le site du Cercle d'Escrime de Chantilly.

- Clôture des inscriptions : Lundi 5 septembre 2011
- Entretien d'entrée : Mercredi 14 septembre 2011
- Début de la section sportive : 20 septembre 2011

Qualités souhaitées

- Mentales : avoir une énorme envie de réussir à la fois ses études et de performer en escrime : volonté, résistance, dynamisme, rigueur, organisation.
- Physique : goût de l'effort.

Le choix d'une filière « Section sportive », c'est accepter des contraintes importantes.

Finalités de la « Section Sportive »

- L'organisation d'un entraînement adapté à la pratique de l'escrime
La charge sportive représente :
 - Pour les benjamins 7 heures d'entraînement hebdomadaire
 - Pour les minimes et cadets 10 heures d'entraînement hebdomadaire

Les horaires de la « Section Sportive »

- Pour les benjamins:
 - Mardi 18h30 – 19h30
 - Mercredi 14h00 – 18h00
 - Samedi 15h30 – 17h30
- Pour les minimes, cadets :
 - Mardi 18h30 – 20h30
 - Mercredi 14h00 – 18h00
 - Jeudi 19h30 – 21h00
 - Samedi 15h30 – 18h00

Le dossier d'inscription comprend :

- UN VOLET SCOLAIRE,
- UN VOLET SPORTIF,
- UN VOLET MÉDICAL,
- UNE LETTRE DE MOTIVATION,
- LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SECTION SPORTIVE

LE VOLET SCOLAIRE

- Comprenant des photocopies des bulletins des premier, second et troisième trimestres de l'année en cours. L'engagement scolaire et le comportement sont des critères importants quant au recrutement.

LE VOLET SPORTIF

- Une fiche de candidature faisant apparaître les performances ou le niveau du tireur

LE VOLET MÉDICAL

- Une fiche médicale. Le certificat médical d'aptitude au sport (qui peut être établi par le médecin traitant).

UNE LETTRE DE MOTIVATION

- Rédigé par le candidat.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SECTION SPORTIVE ESCRIME

- Signé par le tireur et les parents, précédé de la mention lu et approuvé.

L'INSCRIPTION À LA SECTION « ESCRIME » EST UN ACTE VOLONTAIRE QUI DOIT ÊTRE MUREMENT RÉFLÉCHI ET REPLACÉ DANS SON ENSEMBLE !!

L'environnement de l'escrimeur, candidat potentiel comprend :

LE MILIEU SCOLAIRE

- Le candidat s'engage à un devoir d'exemplarité dans sa scolarité.

LE MILIEU FAMILIAL

- La famille se doit d'être partie prenante au projet de l'escrimeur.

LE MILIEU SPORTIF

- Le candidat s'engage à un devoir d'exemplarité dans le milieu sportif (club, stage, compétition).
- Le club, dont les dirigeants doivent avoir conscience de l'engagement pris vis à vis de la formation, du projet et des choix des jeunes.
- Le Maître d'armes du club doit être le garant de la qualité de la formation sportive.
- Le tireur, enfin, élément central de cet environnement, dont la motivation et l'équilibre seront d'autant plus forts, qu'il (elle) se sentira bien. Il ou elle ne devra jamais perdre de vue ses droits mais aussi ses devoirs envers son entourage. C'est dans cet environnement lisible et objectif que le tireur devra supporter le "pain quotidien" qui va être le sien :
 - En priorité un cursus scolaire efficace.
 - Un entraînement rigoureux.
 - Une expérience très riche sur le plan sportif, sur le plan de l'apprentissage d'une vie communautaire bâtie sur un objectif commun et accepté par tous.
- Les entraînements sont obligatoires.

FICHE DE CANDIDATURE

Joindre avec :

- La fiche médicale
- La lettre de motivation
- Les photocopies des bulletins trimestriels
- Le règlement intérieur

NOM :..... Prénom :.....

Date de naissance :..... Lieu :.....

Adresse de la famille :

.....

Téléphone :..... Portable :.....

E-mail :.....

Signature des parents ou responsables légaux :

Signature du tireur :

=====

Performances réalisées par le tireur date et lieu :

.....

.....

=====

Établissement scolaire fréquenté (adresse) :

.....

Classe et enseignement suivis pendant l'année en cours :

Langue 1 :.....

Langue 2 :

Objectif de formation, projet scolaire 2011-2012 :

Objectif de formation, projet scolaire 2012-2013 :

Objectif de formation, projet scolaire 2013-2014 :

FICHE MÉDICALE

Nom : Prénom :

Date de naissance : .../.../.....

MORPHOLOGIE :

Taille : Poids :

VISION :

Œil droit : Œil gauche :

Remarques :

.....

.....

ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX : opérations, blessures, douleurs, allergies, asthme, ...

.....

.....

.....

Remarques :

.....

.....

=====

"CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION"
à rédiger par un médecin.

Je soussigné, Docteur certifie avoir examiné ce

jour M., Mlle et n'avoir décelé aucune contre-indication
médicale à la pratique de l'escrime dans la structure d'entraînement précitée et mis en
évidence aucune restriction à la charge de travail de ... heures hebdomadaires.

Date Signature et cachet :

J'indique mes coordonnées afin d'être tenu informé de l'évolution de l'état de santé de mon

(ma) patient(e) : Dr Téléphone :

LETTRÉ DE MOTIVATION

NOM :..... PRÉNOM :.....

Nombre de frères et sœurs : Âge(s) :.....

Profession du père :Téléphone :.....

Profession de la mère :.....Téléphone :.....

Nombre d'années de pratique en club :

Pourquoi veux-tu rentrer à la section sportive ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quels sont tes points forts et tes points faibles ?

.....

.....

.....

.....

.....

Quels sont tes objectifs pour la saison 2011-2012 2012-2013 2013-2014 ?

.....

.....

.....

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
SECTION SPORTIVE ESCRIME
CERCLE D'ESCRIME DE CHANTILLY
2011-2012

Préambule : Les jeunes escrimeurs appartenant à la section sportive départementale du CERCLE D'ESCRIME DE CHANTILLY doivent afficher en permanence et en toute circonstance un comportement exemplaire de nature à valoriser l'image de leur sport, l'escrime.

L'engagement dans la section sportive oblige le sportif à suivre un certain nombre de règles dont les principales sont évoquées ci-dessous :

Article 1 : Admission à la section sportive départementale

L'admission est prononcée par la commission d'admission composée du président du CERCLE D'ESCRIME DE CHANTILLY et du Maître d'Armes du club.

Article 2 : L'escrimeur est inscrit dans la section sportive pour l'année scolaire qui suit la réunion de la commission d'admission. A la fin du 1^{er} et 2^{ème} trimestre, la commission se réunira pour prononcer le maintien ou le non maintien en section sportive pour l'année scolaire. Elle se réunira à la fin du 3^{ème} trimestre pour le maintien en section sportive de l'année suivante.

Article 3 : Le sportif doit être licencié à la Fédération Française d'Escrime et être à jour de sa cotisation au CERCLE D'ESCRIME DE CHANTILLY.

Article 4 : L'escrimeur s'engage à respecter le programme d'entraînement défini par son entraîneur et à faire preuve de motivation et d'assiduité.

Article 5 : L'escrimeur s'engage à avoir une attitude irréprochable et exemplaire à tout instant que ce soit dans la défaite comme dans la victoire et à respecter le code du sportif *.

Article 6 : Afin de réussir sa scolarité, l'escrimeur s'engage à respecter le règlement intérieur de son Collège ou Lycée, avoir un comportement correct en classe et en dehors des cours. L'escrimeur est soumis à l'obligation de travail (cours, devoirs, leçons), à la ponctualité et à l'assiduité pour tous les cours et entraînements.

Article 7 : Pour les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage il sera proposé à l'escrimeur une réduction du nombre de ses entraînements par semaine jusqu'à l'obtention de résultats scolaires conformes aux attentes des membres de la commission d'admission.

Article 8 : D'une manière générale, l'escrimeur, comme sa famille, doit s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne d'un entraîneur et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

Article 9 : L'escrimeur s'engage à n'avoir recours en aucun cas à un médicament inscrit sur la liste des produits interdits, sauf prescription médicale approuvée par le médecin traitant. Il s'engage aussi à se soumettre à tous les contrôles anti-dopage demandés par les pouvoirs publics ou la FFE.

Article 10 : L'escrimeur s'engage à se présenter à toutes les compétitions où il sera engagé par le CERCLE D'ESCRIME DE CHANTILLY

Article 11 : L'escrimeur s'engage à porter les couleurs du CERCLE D'ESCRIME DE CHANTILLY (compétitions, manifestation, stage)

Article 12 : -Sanction-

L'escrimeur s'engage à respecter ce règlement. Tout comportement déviant ou manquement aux dispositions évoquées ci-dessus feront l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de la section sportive.

Ces sanctions pourront être prises au regard du non-respect de ce règlement, mais aussi des règlements particuliers en vigueur dans le collège ou le Lycée ou celui défini par la Fédération Française d'Escrime.

Article 13 : Les parents devront s'organiser et seront en charge des déplacements de leur enfant sur les lieux des compétitions. Les frais de déplacement sont à la charge de la famille

***Code du sportif**

Dirigeant, entraîneur, parent, sportif débutant ou champion, s'engage à :

- Se conformer aux règles du jeu
- Respecter les décisions de l'arbitre
- Respecter adversaires et partenaires
- Refuser toute forme de violence et de tricherie
- Être maître de soi en toutes circonstances
- Être Loyal dans le sport et dans la vie
- Être exemplaire, généreux et tolérant.

=====

Engagement personnel de l'escrimeur et de ses parents

Je, soussigné (1) déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Section Sportive du CERCLE D'ESCRIME DE CHANTILLY et m'engage à le respecter pendant toute la durée de mon intégration à la section.

Nous, soussignés, M et Mme (2) déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Section Sportive du CERCLE D'ESCRIME DE CHANTILLY

A, le

(1) Nom et prénom de l'escrimeur

(2) Nom des responsables légaux de l'escrimeur

L'escrimeur,

Les parents,